

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **2 mars 2020** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté
Siège #2 - Bernard Grenier
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Douglas E. Mccaffery
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Siège #3 - Daniel La Boissière

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron.
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 février 2020
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS
- 5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
- 6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 6.2 - Acceptation des dépenses
 - 6.3 - Transmission à la MRC du Granit des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes
 - 6.4 - Nomination de représentants pour le 11 juin 2020 - Date de la vente d'immeubles
 - 6.5 - Congrès de l'ADMQ 2020
 - 6.6 - Inspecteur en bâtiment et environnement - Congrès 2020 de la COMBEQ
 - 6.7 - Soumission pour panneau électrique pour génératrice
 - 6.8 - Soumission Les Serres Arc-en Fleurs
- 7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
 - 7.2 - Lettre pour les transporteurs de bois et d'eau d'érable utilisant les chemins de la Municipalité de Milan
 - 7.3 - Embauche d'un 3ième homme de voirie
 - 7.4 - Balayage des rues du village
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
 - 8.1 - Schéma de couverture de risques incendie - Plan de mise en oeuvre pour l'année 7
- 9 - LOISIRS-TOURISME
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
- 11 - LÉGISLATION
- 12 - VARIA
 - 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil
 - 12.2 - Demande d'appui au conseil municipal pour décréter le mois d'avril Mois de la jonquille
 - 12.3 - Demande d'appui moral pour le projet - Mobilisation des propriétaires

forestiers pour la réduction de la sédimentation dans le lac Mégantic

13 - CORRESPONDANCE

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Bernard Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2020-03 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5964

3.1 - Séance ordinaire du 3 février 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois de février 2020.

Construction : aucun

Rénovation : aucun

Captage d'eau : aucun

Installation septique : aucun

Lotissement : aucun

Accès à la voie publique : aucun

Dérogation mineure : aucun

Autorisation abattage d'arbres : aucun

Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances: aucun

Vérification sporadique des installations septiques non conformes, non polluantes:
aucun

Vérification sporadiques des camps de chasse et chalets en regard:

- des services de collecte des ordures ménagères et sélectives des installations septiques: aucun
- des captages d'eau: aucun
- des nuisances: aucun
- autres infractions : aucun

6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

6.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 2542 au chèque no. 2575 pour un montant total de 51 379,11\$

Salaires: chèque no. 2561 au chèque no. 2584 pour un montant total de 17 625,15 \$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 865,79 \$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 5 129,47\$

ADOPTÉE

2020-03
5965

6.3 - Transmission à la MRC du Granit des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du *Code Municipal* il a été approuvé, par le conseil de la Municipalité de Milan, une liste des personnes endettées envers la Municipalité;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier de la Municipalité a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

ATTENDU que tous les immeubles ayant des arrérages de 2018 et tous les immeubles ayant des arrérages de 2019 de plus de 200,00\$ seront en vente pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU que si le paiement des sommes dues n'est pas reçu avant le 19 mars 2020, ces dossiers seront transférés à la MRC du Granit pour être vendus pour défaut de paiement des taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Bernard Grenier;
Appuyée par Bianka Côté;
Il est résolu unanimement,

QU'en vertu de l'article 1023 du *Code Municipal*, le conseil de la Municipalité de Milan demande à la MRC du Granit de vendre pour défaut de paiement des taxes, les immeubles suivants :

Numéro de matricule : 5248 14 4589
Propriétaire : Diane Turgeon
Numéro de cadastre : 4 500 918
Taxes municipales et intérêts : 1 512,62\$
Taxes scolaires et intérêts : 290,87\$
Total des taxes dues : 1 803,49\$

Numéro de matricule : 5551 17 1804
Propriétaire : Tommy Arsenault
Numéro de cadastre : 4 501 064
Taxes municipales et intérêts : 358,06\$
Taxes scolaires et intérêts : 0,00\$

Total des taxes dues : 358,06\$

Numéro de matricule : 5556 31 2443
Propriétaire : Ranch Gagnon Inc
Numéros de cadastres : 4 501 102 et 4 501 440
Taxes municipales et intérêts : 1 268,96\$
Taxes scolaires et intérêts : 0,00\$
Total des taxes dues : 1 268,96\$

Numéro de matricule : 5650 00 1096
Propriétaire : Yannick Paré
Numéro de cadastre : 4 501 029
Taxes municipales et intérêts : 647,98\$
Taxes scolaires et intérêts : 87,81\$
Total des taxes dues : 735,79\$

Numéro de matricule : 5855 64 4965
Propriétaires : Carmelle Bourque et Alain Nadeau
Numéro de cadastre : 4 501 256
Taxes municipales et intérêts : 591,82\$
Taxes scolaires et intérêts : 99,04\$
Total des taxes dues : 690,86\$

Numéro de matricule : 5950 14 3573
Propriétaire : Ricky Roy
Numéro de cadastre : 4 501 265
Taxes municipales et intérêts : 360,84\$
Taxes scolaires et intérêts : 0,00\$
Total des taxes dues : 360,84\$

ADOPTÉE

2020-03 5966 6.4 - Nomination de représentants pour le 11 juin 2020 - Date de la vente d'immeubles

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil de nommer et mandater Mme. Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière et M. Jacques Bergeron, maire comme substitut afin de représenter la municipalité de Milan pour la vente pour non-paiement de taxe en juin 2020.

Pour tous les dossiers présentés en vente pour non-paiement de taxes, les représentants doivent enchérir pour le montant des taxes municipales et scolaires incluant aussi tous les frais rattachés à cette vente.

ADOPTÉE

2020-03 5967 6.5 - Congrès de l'ADMQ 2020

Inscription au congrès 2020 de l'ADMQ

Le conseil municipal autorise la directrice générale à s'inscrire au congrès 2020 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu le 17,18 et 19 juin 2020, au centre des congrès de Québec.

Le montant de l'inscription est de 605,00\$ pour les membres, plus les frais de déplacements et d'hébergement.

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter que la directrice générale participe au congrès de l'ADMQ 2020 et que les frais encourus soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2020-03 5968 6.6 - Inspecteur en bâtiment et environnement - Congrès 2020 de la COMBEQ

ATTENDU que le congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec (COMBEQ) se tiendra à La Malbaie le 30 avril, 1 et 2 mai prochain au coût de 630,00\$, taxes en sus, en plus des frais d'hébergement, de repas, de stationnement et de transport;

CONDIDÉRANT l'intérêt de monsieur Jean-François Boulet à participer à ce congrès et l'impact positif pouvant en découler dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les frais encourus sont répartis entre les municipalités utilisatrices des services de monsieur Boulet;

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter que monsieur Jean-François Boulet, IBE, participe au congrès de la COMBEQ et que les frais encourus soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

**2020-03
5969 6.7 - Soumission pour panneau électrique pour génératrice**

La municipalité de Milan désire faire l'installation d'un panneau électrique pour génératrice au garage municipal.
Nous avons reçu la soumission de Bellavance électricien au montant de 1 355,00\$ plus taxes par panneau, incluant les pièces et la main-d'oeuvre et une soumission de Philippe Mercier au montant de 1 388,00\$ plus taxes par panneau, incluant les pièces et la main-d'oeuvre.

IL EST PROPOSÉ par Bernard Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Bellavance électricien au montant de 1 355,00\$ pour l'installation d'un panneau électrique pour génératrice au garage municipal.

ADOPTÉE

**2020-03
5970 6.8 - Soumission Les Serres Arc-en Fleurs**

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter le prix de Les Serres Arc-en-Fleurs pour 16 jardinières qui seront installées dans le village au montant de 603,00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois de février 2020.

**2020-03
5971 7.2 - Lettre pour les transporteurs de bois et d'eau d'érable utilisant les chemins de la Municipalité de Milan**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Milan a eu beaucoup de dommages dans ses chemins municipaux en 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des coûts supplémentaires pour la réparation des chemins en 2019;

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE le conseil municipal de Milan envoie cette lettre aux transporteurs d'eau d'érable et de bois utilisant les chemins de la Municipalité de Milan.

Aux transporteurs de bois et d'eau d'érable utilisant les chemins de la Municipalité de Milan

Le printemps 2019 a été catastrophique pour les infrastructures routières de notre petite municipalité d'à peine plus de 300 personnes. Les reliques de la saison hivernale, le transport effréné de bois et d'eau d'érable durant la période de dégel sans égard au respect des règles minimales ont causé des dommages considérables dans nos chemins municipaux (portion du chemin Tolsta impraticable, montée très endommagée dans le chemin Gisla, chemin Saint-Léon nécessitant des réparations majeures, rang de la Yard lui aussi problématique à plusieurs endroits, etc...).

La facture pour exécuter les réparations nécessaires a facilement dépassé les 20 000,00\$. Certains transporteurs se sont ouvertement offerts pour nous aider monétairement à la réparation des chemins, mais ils sont disparus en même temps que la neige.

C'est pourquoi le conseil municipal a décidé de prendre des mesures de surveillance et de contrôle nécessaires pour éviter que les événements de la saison dernière ne se reproduisent. Cette année, nous ferons appel aux contrôleurs routiers de la SAAQ pour faire des inspections sporadiques et certains citoyens des différents chemins et rangs de la municipalité deviendront nos yeux pour repérer et dénoncer les abuseurs.

Soyez assurés que ces mesures ne sont pas mises en place pour empêcher votre entreprise de bien performer. Nous devons protéger les biens de la collectivité de Milan. Tout ça peut se faire dans le respect de tous et chacun.

Conseil municipal de la Municipalité de Milan

ADOPTÉE

2020-03 5972 7.3 - Embauche d'un 3ième homme de voirie

Attendu que la Municipalité a besoin d'un 3e employé de voirie à temps partiel;

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater le maire, M. Jacques Bergeron et la directrice générale, Mme Sylvia Roy afin de signer le contrat avec Monsieur Martin Caron aux conditions établies par le conseil municipal.

QUE Monsieur Martin Caron remplacera Monsieur Donald Morin.

ADOPTÉE

2020-03 5973 7.4 - Balayage des rues du village

IL EST PROPOSÉ par Bianka Côté et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter le prix des Entreprises Classique pour le balayage des rues de la municipalité de Milan, au montant de 145.00\$/heure pour l'année 2020.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2020-03 5974 8.1 - Schéma de couverture de risques incendie - Plan de mise en oeuvre pour l'année 7

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNÉE 7

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les autorités locales et régionales chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques incendie doivent adopter, par résolution, et transmettre au ministre, dans les trois (3) mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité Milan a pris connaissance du rapport, préparé par le directeur incendie de la municipalité de Nantes, du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 7 du Schéma de couverture de risques incendie;

Il est proposé par Linda Therrien;
Appuyé par René Turcotte;

QUE le conseil de la Municipalité de Milan adopte le rapport du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 7 préparé par le service incendie de la Municipalité de Nantes à l'égard du Schéma de couverture de risques incendie, et ce, pour l'année 2019.

ADOPTÉE

9 - LOISIRS-TOURISME

10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

11 - LÉGISLATION

12 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

2020-03 5975 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 6 avril à 19h30.

2020-03 5976 12.2 - Demande d'appui au conseil municipal pour décréter le mois d'avril Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie saine et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoise atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et de bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST, EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR Douglas E. Mccaffery;
APPUYÉ PAR Bianka Côté;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE MILAN ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2020-03 5977 12.3 - Demande d'appui moral pour le projet - Mobilisation des propriétaires forestiers pour la réduction de la sédimentation dans le lac Mégantic

ATTENDU QUE le Comité de bassin de la rivière Chaudière a présenté à la municipalité de Milan une demande d'appui moral pour le projet *Mobilisation des propriétaires forestiers pour la réduction de la sédimentation dans le lac Mégantic*.

ATTENDU QUE l'objectif principal du projet est de réduire l'apport sédimentaire en provenance de la voirie forestière dans le lac Mégantic.

ATTENDU QUE le projet fait l'objet d'une demande de financement auprès du Fonds bassin versant (FBV) de la MRC du Granit et du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Il est proposé par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE la municipalité appuie le Comité de bassin de la rivière Chaudière pour le projet *Mobilisation des propriétaires forestiers pour la réduction de la sédimentation dans le lac Mégantic*.

ADOPTÉE

13 - CORRESPONDANCE

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Bernard Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 20h40.

ADOPTÉE

Jacques Bergeron, maire

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la

signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

Jacques Bergeron, maire